COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°27

Réunion électronique du 11 / 03 / 2024

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :
Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.
Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

UTILISATION APPLICATION FMI

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI revêt un caractère obligatoire (article 76 des Règlements Sportifs du District). A défaut, en cas d'utilisation d'une feuille papier celle-ci doit être transmises sous un délai de 12 heures par mail (article 75 des Règlements Sportifs du District).

Pour rappel :
-Absence FMI : 26,30€.
-Non-retour de la feuille de match dans les délais : 16,00€.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.
Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :
Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.
Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.
Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

DELAI REPONSE ACCORD CLUB SOLLICITES (Au plus tard J-13) :
L'application de gestion des rencontres génère une non-homologation automatique lorsque l'accord du club sollicité intervient trop tardivement. A titre d'exemple pour une rencontre initialement programmée le dimanche 03/12/2023 et souhaitée le samedi 02/12/2023, l'accord doit être affiché au plus tard le lundi 20/11/2023.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

Tournois autorisés :

- US BAS VIVARAIS :
  U11, le 13 avril 2024.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.
Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boite officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

Plateaux non joués le 09/03 :
Les plateaux U7 non joués le samedi 09 Mars 2024 pourront être reprogrammés par les club recevants aux dates laissées disponibles sur notre calendrier. Ces clubs contacteront leurs visiteurs et tiendront informée la Commission des Jeunes du DDAF des reprogrammations.

Prochains plateaux : Samedi 23 Mars 2024 à 10h00.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

PHASE PRINTEMPS :
Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.
Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boite officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

Plateaux non joués le 09/03 :
Les plateaux U9 non joués le samedi 09 Mars 2024 pourront être reprogrammés par les club recevants aux dates laissées disponibles sur notre calendrier. Ces clubs contacteront leurs visiteurs et tiendront informée la Commission des Jeunes du DDAF des reprogrammations.

Prochains plateaux : Samedi 23 Mars 2024 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Plateaux non joués le 09/03 :
Les plateaux U11 non joués le samedi 09 Mars 2024 pourront être reprogrammés par les club recevants aux dates laissées disponibles sur notre calendrier. Ces clubs contacteront leurs visiteurs et tiendront informée la Commission des Jeunes du DDAF des reprogrammations.

Prochains plateaux : Samedi 23 Mars 2024.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 13h30.

➢ **Festival PITCH U13**

Le tirage de la 1ère journée de la Finale Pitch U13 **Garçons et Filles** du 06/04/2024 se déroulera le Jeudi 14 Mars 2024 à la salle polyvalente de La Voulte sur Rhône.

Suite à la décision de la commission des règlements, la demi-finale opposant Félines St Cyr 1 et Valence FC1 se jouera le 23/03/2024 à 13h30 à St Cyr.

➢ **Coupe CHARLES ANDRE:**

Concernant la Coupe Charles André, nous **rajoutons un tour le 06/04/2024 en plateau** de poule de 4.
Le premier de chaque poule soit 4 équipes se qualifie pour la ½ finale qui se joue le samedi 04/05/2024.
Ces ½ finales se jouent en match sec avec la séance de jonglerie avant la rencontre.

Le tirage de ces 2 tours de coupe se fait le jeudi 14 Mars 2024 à la salle polyvalente de La Voulte sur Rhône.

Déroulement des défis :

- **Sur un plateau : avant chaque match**, les équipes participent à l'épreuve obligatoire du « un contre un ». Si une équipe refuse cette épreuve, ses résultats ne seront pas comptabilisés.

Déroulement de l'épreuve du « un contre un » :

- Départ à 26 m du but.
- Utiliser les deux buts.
- Départ simultané des deux joueurs.
- 4 joueurs par équipe participent.
- Le joueur ne peut pas sortir de la largeur de la surface de réparation.
- Le joueur a le droit à une seule frappe au but.
- Si faute du gardien sur l'attaquant 1pt est accordé automatiquement
- En cas d'égalité à la fin de la série, un 5ème joueur s'avance jusqu'au départage

Une documentation schématique est fournie sur la feuille des résultats Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf sur le site du District.

Déroulement du plateau :

- Les parties se déroulent en **2 périodes de 10 minutes** pour les poules de **4 équipes** et en **2 périodes de 15 minutes** pour les poules à **3 équipes** conformément au règlement du Foot à 8.
- Un repos de 2 minutes est prévu entre chaque rencontre.
- L'attribution des points est 3 points pour match gagné, 4 points pour match gagné avec 2 buts et plus, 1 point pour match nul + 1 point si le « un contre un » a été remporté et 0 point pour match perdu
- Le classement sera établi par addition des points obtenus sur le terrain.

- En cas d'égalité, les équipes seront départagées en premier par le goal-average particulier et en second, par le défi technique « un contre un ».

❖ **Pour la ½ finale :**

Déroulement de l'épreuve de jonglage :

- 50 contacts des pieds sans surface de rattrapage, départ libre (sol ou à la main), les jongles s'effectuent en posant le pied au sol avant chaque contact.
- 20 têtes.
- Chaque joueur a droit à 2 essais.
- Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match participent à l'épreuve.
- Les groupes de joueurs se font par numéro de joueur : les n° 1 ensemble, les n° 2 ensemble… La comptabilité des jongles est faite par les joueurs de chaque équipe en présence de leur éducateur.
- Pour chaque équipe, le total des jongles des 8 meilleurs joueurs est pris en compte.

➢ **2é Phase D1, D2, D3, D4, D5 et D6 :**

À la suite des intempéries, des reports de rencontre ont été planifiés. Merci de bien prendre connaissance de votre boîte mail et de votre agenda de rencontres.

En D5 poule B, nous enregistrons le forfait général de l'équipe 2 du club de l'Entente Sportive Nord Drôme.

U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Retour Commission des Règlements :
Match n° 27806028, AS CORNAS 2 / FC Bourg les Valence 2 , U 15 D5, poule C du 11/02/2024
AS Cornas 2 : 1 point, 3 buts (résultat inchangé)
Fc Bourg les Valence : - (moins) 1 point, 0 but (match perdu).

Coupe JP QUINTIN :
Les ¼ de finales sont programmés le 14 avril 2024. Le tirage sera effectué le jeudi 14 MARS à la Salle des Fêtes de LA VOULTE. Les clubs qualifiés seront invités.

Coupe Gilbert PESTRE :
Les ¼ de finales sont programmés le 14 avril 2024. Le tirage sera effectué le jeudi 14 MARS à la Salle des Fêtes de LA VOULTE. Les clubs qualifiés seront invités.

Forfait Journée du 10/03/2024:
U15D5 Poule D : FAV LE TEIL MELAS.

Programmation des rencontres de championnat en retard :

U15 D1 :

J12 : JS LIVRON 1 – Ent USVJ FCV 1 le 31/03/2024,
J12 : FC MONTELIMAR – US VAL D'AY le 14/04/2024.

U15 D2 :

Poule A :
J12 : FC HERMITAGE – FC ANNONAY le 31/03/2024.
Poule B :
J12 : BERG HELVIE – US MONTELIER le 14/04/2024,
J12 : FC DROME PROVENCE – US MONTELIMAR 2 le 31/03/2024.
J12 : Ent AS SUD ARDECHE St DIDIER 2 - FC PORTES VAL le 28/04/2024.

U15 D3 :

Poule A :
J2 : FC BREN – AS DOLON le 14/04/2024,
J3 : CORNAS – OL SALAISE RHODIA 2 le 31/03/2024.
Poule B :
J3 : ES CHOMERAC – RHONE CRUSSOL 3 le 14/04/2024,
J3 : ACE FC - FC TRICASTIN le 31/03/2024.
J3 : CO CHATEAUNEUF RHONE - FC DIOIS le 28/04/2024.

U15 D4 :

Poule A :
J3 : Ent BASSES COLLINES – FC HAUTERIVES le 31/03/2024**.**
Poule B :
J2 : AS PIERRELATTE - US BAS VIVARAIS le 14/04/2024,
J3 : US BAS VIVARAIS – Ent USVJ FCV 2 le 31/03/2024,
J3 : US ANCONE – FC VALENCE 2 le 14/04/2024.

U15 D5 :

Poule A :
J3 : US PONT LA ROCHE 2 – Ent VALLEE GALAURE le 14/04/2024.
Poule B :
J3 : ST ALBAN D'AY – Ent VALLEE GALAURE 2 le 14/04/2024,
J3 : US VAL D'AY 2 – FC HERMITAGE 2 le 14/04/2024.
Poule C :
J3 : JS St PAUL ROMANS – Ent BASSES COLLINES 2 le 14/04/2024.
Poule D :
J3 : AS St MARCEL VAL 2 – ESP HOSTUN 2 le 13/03/2024,
Poule E :
J3 : ES CHOMERAC 2 – OLYMPIQUE CENTRE ARDECHE 2 le 14/04/2024,
J3 : Ent USVJ FCV 3 – SC BOURG ST ANDEOL le 14/04/2024.

Poule F :

J2 : OL SAINT MONTAN – ATHLETIC FOOT CEVENNES le 31/03/2024,
J3 : ST RESTITUT - VALS le 14/04/2024,
J3 : ATHLETIC FOOT CEVENNES – US St JUST St MARCEL le 14/04/2024,
J3 : FC MONTELIMAR 2 -OL ST MONTAN le 14/04/2024.
J3 : US BAS VIVRAIS 2 – OL RUOMS 2 le 14/04/2024.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 15h00.

COUPE VIVIER-BOUDRIER :
Les ¼ de finales sont programmés le 13 Avril 2024. Le tirage sera effectué le Jeudi 14 MARS à la Salle des Fêtes de LA VOULTE. Les clubs qualifiés seront invités.

Programmation des rencontres de championnat en retard :
En U17 D1 :
FC ANNONAY 1 / US DAVEZIEUX VIDALON 2 est reportée au 30/03/24,
RHONE-CRUSSOL FOOT 07 2 / ES BOULIEU-BOURG est reportée au 30/03/24,
ANNONAY FC 1 / BOULIEU BOURG est reportée au 13/04/24,
US MONTELIMAR 1 / RHONE-CRUSSOL FOOT 07 est programmé au 13/04/24,
VALLIS AUREAU FOOT 1 / US MONTELIMAR 1 est programmé au 27/04/24,
ANNONAY FC 1 / AS SUD ARDECHE FOOT 1 est reportée au 27/04/24,
US MONTELIMAR 1 / VALLIS AUREAU FOOT 1 est programmé au 01/05/24.

En U17 D2 :
Poule A :
AS CORNAS / U.S VAL D'AY est reportée au 30/03/24,
AS CORNAS / FC MUZOLAIS est reporté au 13/04/24.

Poule B :
AS ST MARCELLOISE 1 / AS SUD ARDECHE F 2 est reportée au 30/03/24,
ASF PIERRELATTE / OL CENTRE ARDECHE est reportée au 30/03/24,
OL CENTRE ARDECHE / ASF PIERRELATTE est reportée au 13/04/24,
Ent S CHOMERAC / RHONE CRUSSOL FOOT 07 3 est reportée au 30/03/24,
AS ST MARCELLOISE 1 / FC EYRIEUX EMB est reportée au 13/04/24,
US VAL JAB -FCV 1 / AV S SUD ARDECHE FOOT 2 est reportée au 13/04/24,
FC EYRIEUX EMBROYE / AS ST MARCELLOISE 1 est reportée au 27/04/24,
OL CENTRE ARDECHE / RHONE CRUSSOL FOOT 07 3 est reportée au 27/04/24.

En U17 D3 :
Poule A :
ENT HAUTES VALLEES / AS CHAVANAY 2 est reportée au 30/03/24.

Poule B :
CHATEAUNEUF DU RHONE / ENT BERG HELVIE RUOMS est reportée au 30/03/24,

CHATUZANGE LE GOUBET / US PORTES HTES CEVENNES est reportée au 30/03/24,
ROMANS PS / FC BOURG LES VALENCE 1 est reportée au 13/04/24,
US DROME PROVENCE / E.S. BEAUMONTELEGER est reportée au 13/04/24,
US PORTES HTES CEVEN / CO CHATEAUNEUF DU RHONE est reportée au 13/04/24.

En U17 D4 :
Poule A :
US PORTES HTES CEVEN / CO CHATEAUNEUF DU RHONE est reportée au 13/04/24.
Poule D :
FC DIOIS 2 / ASF PIERRELATTE 2 se jouera le 30/03/24,
JS LIVRON 2 / USVJ-FCV 2 est reportée au 30/03/24,
FC SAUZET 1 / ANCONE US 1est reportée au 30/03/24,
US BAS VIVARAIS / ASF PIERRELATTE 2 est reportée au 27/04/24,
USVJ- FCV 3 / FC VALLON PONT D'ARC est reportée au 25/05/24.

Forfaits : AS CORNAS – US CHANAS SERRIERES – OL SALAISE RHODIA 2 journée 3

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U17, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.
Pour la dernière journée du championnats D3 en U17, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 15h00.

En U20 D1 :
ENT VAL JABRON – FCV / US MONTELIMAR est reportée au 30/03/24,
FC RHONE CRUSSOL 07 / ES BOULIEU LES ANNONAY est reportée au 30/03/24,
FC RHONE CRUSSOL 07 / US MONTELIMAR est reportée au 20/04/24,
US MONTELIMAR / ASF PIERRELATTE 1 est reportée au 27/04/24,
FC ANNONAY / US MONTELIMAR est reportée au 01/05/24,
US VALLEE DU JABRON -FCV / ASF PIERRELATTE est reportée au 01/05/24,
US MONTELIMAR / CHAVANAY est reportée au 18/05/24.

En U20 D2 :
US PORTES HAUTES CEVENNES / ES CHOMERAC est reportée au 30/03/24,
ES CHOMERAC / AS ST MARCELLOISE est reportée au 27/04/24,
US PORTES HTES CEVENNES / BOURG ST ANDEOL SC est reportée au 27/04/24.

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.
Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U20, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.